



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 8 décembre 2021 à 18h à la Maison des Associations

Présents : Jean-Paul GODET – Norbert BEALU – Annette EVRARD - Anne ROUX – Emmanuelle HERBRETEAU – Emile BREGEON – Véronique GONNORD – Cécile VRIGNAUD - Anne ROUX -Anne BIRONNEAU (stagiaire CIP) – Karelle GONNORD (salariée AS). Nathalie TESSIER (comptable AS)

Excusés : Daniel BACLES - Pierre EVRARD - Rolande RAHOUL – SANDRA CAILTON

Secrétaire de séance : Patricia RIOLON

Début de séance : 18h

Ordre du jour :

- Versement de la prime pouvoir d'achat
- La rémunération des salariés permanents et en parcours/ fiche de poste
- Indemnités kilométriques pour les salariés en parcours
- Informations diverses :
 - Plaidoyer du COORACE,
 - EIPI,
 - ESIAM,
 - Démarche engagée avec l'ensemble des SIAE Nord Deux Sèvres sur la question de la santé mentale
 - Démarche engagée avec la Colporteuse

Tour de table de présentation de chacun.

1 – Locaux

La Mairie de Bressuire va racheter une ancienne maison près d'Atout Services et va la réhabiliter. Il pourrait être proposé à Atout Services de la racheter ensuite.

Annette propose un terrain de 6000 m2 avec des bâtiments : 150.000€ situé à côté de Bressuire Informatique.

D'autres propositions : Brossard motoculture - Paris vogue

Infos à préparer pour le jeudi 16 décembre : Commission locaux

1 – Retour du bureau du 08/12/2021

Jean Paul GODET explique les différentes estimations au CA concernant la prime pouvoir d'achat.

La proposition du bureau est retenue par le CA à l'unanimité, soit :

- une prime de 50 € pour les personnes ayant travaillé entre 1h et 325 heures
- une prime de 80 € pour les personnes ayant travaillé entre 326 et 750 heures
- une prime de 300 € pour les personnes ayant travaillé entre 751 et 1820 heures
- une prime de 500 € pour les personnes ayant travaillé 1820 heures (temps plein)

→ pour les personnes ayant travaillé du 01/01 au 31/12/2021 et qui sont encore en contrat en décembre 2021.

La proposition des chèques cadeaux de l'UCIAB n'est pas retenue.

2 – Retour et échange suite à la commission RH/CSE du 30/11/2021 dans le cadre de la construction de l'accord collectif

Dans le cadre du travail sur l'accord collectif, il a été demandé aux salariés permanents de faire remonter leurs attentes. Deux points sont remontés majoritairement:

1- Les indemnités kilométriques des salariés en parcours :

Indemnités kms pour les salariés en parcours qui font plusieurs missions dans la journée.

Actuellement, ce n'est pas toujours facile d'assurer ces déplacements en raison du coût carburant.

Beaucoup de demandes, de ce fait, ne sont pas assumées.

Ne pas pénaliser les DE qui acceptent des missions éloignées ou plusieurs missions/jour.

Véronique propose de mettre la voiture d'AS au service des DE.

Emile propose aussi un barème kms pour les déplacements. Karelle va préparer une simulation du coût pour un prochain CA.

2-La Rémunération des salariés permanents et en parcours :

- Rémunération et grille des salaires
- Rémunération suit l'évolution du SMIC ?

JPG ne souhaite un ajustement systématique des salaires en fonction du SMIC pour les salariés mais plutôt raisonner en fonction des compétences développées. Pour cela, il est nécessaire de faire des fiches de poste.

Qu'en pense le CA ?

- Evolution systématique des salaires en fonction du SMIC ? non
- Augmentation du pouvoir d'achat pour tous les salariés régulièrement ? oui
- Augmentation par les compétences ? oui

De même, pour les DE. Pour info le salaire horaire est le même pour tous les salariés à l'exception de 3 salariés, c'est-à-dire le SMIC horaire.

3 – PLAIDOYER COORACE

Selon le type de SIAE (Structure d'Activité par l'activité Economique), le montant versé par l'Etat aux structures est différent. Les AI sont les SIAE qui perçoivent le moins de l'Etat. 1397 euros nous est attribué par l'Etat par Equivalent Temps Plein (29 ETP) réalisé par les salariés en parcours. Nous sommes conventionnés pour 29 ETP.

Suite à l'arrivée de la mise en place du PASS IAE (voir CR du CA du 24/09/2021), la charge administrative s'est démultipliée pour faire face à cette nouvelle contrainte d'attribution de PASS IAE à chaque salarié en parcours. Le COORACE a interpellé l'Etat par rapport à cette charge supplémentaire de travail qui n'est pas compensée financièrement. Il réclame que l'aide au poste pour les AI soit doublée, soit 2794 euros. Pour cela ils ont adressé un playdoyer que chaque structure a la charge de relayer au niveau des parlementaires locaux.

La Fédération des AI va se charger de relayer ce playdoyer en allant à la rencontre physique des parlementaires avec les AI.

4-EIPI

EIPI s'adresse aux salariés effectuant plus de 480 heures en entreprise.

Vendredi 10 décembre, Jean Paul GODET rencontre les membres de l'EIPI ; Il s'interroge sur l'identité et le fonctionnement de cette structure. Il souhaite identifier les attentes entre la Fédération des AI et EIPI. Une mutualisation serait souhaitable mais elle se heurte à un certain immobilisme de chacun. Comment travailler ensemble ?

Emile fait un zoom sur le volet formation pour les salariés en parcours qu'il a connu notamment dans le cadre du Service Public Régional de la Formation (SPRF) qu'il a soutenu lorsqu'il était à la Région. Cela pourrait permettre à nos DE de monter en compétences.

5 – ESIAM

La réunion entre les équipes est reportée en février-mars 2022

5 – Démarche engagée avec les SIAE Nord Deux Sèvres sur la santé mentale

Au sujet de la santé mentale (voir propositions du CA du 7 juin 2021).

Karelle fait partie du collectif SIAE Nord Deux Sèvres (Thouars/Bressuire) qui se regroupe une fois par trimestre. Il est envisagé la création d'un poste de psychologue mutualisé entre les SIAE de ce collectif. Un courrier playdoyer est en cours de rédaction. Il sera adressé aux financeurs, à l'Etat, à l'ARS...pour faire remonter nos besoins et notre projet.

De plus le collectif a prévu de se rapprocher des animateurs des Contrats locaux de Santé de l'Agglo2B et du thouarsais pour faire état de nos besoins et voir comment travailler sur ce sujet avec ces professionnels. Cécile VRIGNAUD précise que Anne BILLET est l'animatrice du CLS de l'Agglo2B. Elle est actuellement en congé maternité mais est remplacée par Stéphanie GOUGET. Aussi, des CLSM (contrats locaux en santé mentale) vont voir le jour. A voir comment intégrer les groupes de travail des CLSM.

5 – Démarche engagée avec la Colporteuse

La Colporteuse a mis en place une Ecole de la Transition énergétique (ETRE) qui propose des ateliers pour que les jeunes puissent pratiquer et se familiariser aux métiers de l'artisanat. Ces ateliers collectifs permettent aussi aux participants de se situer dans un groupe de

travail, de retrouver un rythme de travail, de se socialiser, etc.). L'objectif est notamment de permettre aux personnes de monter en compétences sans passer par une formation lourde. Atout Services pourrait positionner des salariés en parcours et des DE sur ces ateliers. Un groupe de DE devrait bénéficier de ces ateliers en mai 2021 pour découvrir des métiers et augmenter leurs compétences.

Mattieu Bernardin, directeur de la Colporteuse a demandé à Atout Services de faire partie du comité de pilotage de ETRE qui jusqu'à maintenant envisageait des actions uniquement pour des jeunes. Il est fortement intéressé pour ouvrir aux publics adultes en démarche d'insertion.

5 – Point sur les heures vendues en 2021

Fin 2021, nous devrions atteindre 42.000 heures vendues soit 11000 heures de plus par rapport à 2020

Fin de séance : 19h45

Le Président,
Jean Paul GOGET

ATOUT SERVICES
20 rue du Péré - BP 3
79301 BRESSUIRE CEDEX
☎ 05 49 65 38 67
✉ contact@atoutservices79.fr
SIRET : 340 684 281 000 66 - APE 9499 Z